

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_158 : CONCLUSION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DANS LE CADRE DU RÉFÉRÉ EXPERTISE INITIÉ PAR MONSIEUR NAVARRO

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_158 : CONCLUSION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DANS LE CADRE DU RÉFÉRÉ EXPERTISE INITIÉ PAR MONSIEUR NAVARRO

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Dans le courant de l'année 2016, des travaux de réfection de réseaux et de réfection de voirie ont été réalisés, sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, au droit du carrefour de l'avenue François Verdier et des rues des Brus et André Imbert sur la commune d'Albi.

Monsieur Navarro, propriétaire d'un ensemble immobilier situé à l'angle de l'avenue François Verdier et de la rue Imbert, s'est alors plaint de dégradations sur la façade de son immeuble en lien avec les travaux en question. Malgré plusieurs réunions d'expertise amiable, aucune solution n'a pu être trouvée.

Monsieur Navarro a alors engagé une procédure de référé expertise devant le tribunal administratif de Toulouse, tout en se rapprochant des parties mises en cause afin de trouver une solution transactionnelle aux troubles qu'il estime avoir subis. Les discussions menées avec deux sociétés également mises en cause ont permis d'aboutir à une prise en charge à parts égales de la somme de 3 000 € demandée par monsieur Navarro.

La SMACL, assureur en responsabilité civile de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, a donné son accord sur la prise en charge de cette somme en contrepartie de l'abandon de toute procédure en cours ou à venir de la part de monsieur Navarro dans cette affaire, matérialisé par la signature d'un protocole d'accord transactionnel entre l'ensemble des parties.

Le cabinet d'avocats désigné pour représenter la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans ce dossier a donc rédigé un projet de protocole, qui a reçu l'accord des toutes les parties.

Les parties ont informé l'expert désigné dans cet entre-fait par le tribunal administratif de Toulouse de la démarche transactionnelle en cours et lui ont demandé de surseoir à ses investigations dans l'attente de la signature par l'ensemble des parties du protocole transactionnel.

Eu égard aux sommes en jeu et aux coûts que pourraient engendrer une expertise judiciaire, la voie transactionnelle apparaît comme la plus appropriée.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-1,

VU le code civil, notamment ses articles 2044 à 2052,

VU la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

CONSIDÉRANT que la démarche transactionnelle engagée permettra de clore la procédure de référé expertise pendante devant le tribunal administrative de Toulouse et de prévenir toute nouvelle procédure contentieuse dans cette affaire,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de protocole transactionnel joint en annexe.

AUTORISE madame la présidente à signer le protocole transactionnel et tout document y afférent.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY